



Réaffirmons les grands axes stratégiques !

Chères adhérentes, chers adhérents,

J'ai eu l'honneur d'être élue Présidente de l'Unafam le 25 juin dernier. Je souhaite remercier les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance, ainsi que Philippe Charrier qui a été notre président

pendant 3 ans. Il a tracé la voie du changement en revoyant nos modalités de gouvernance et d'organisation interne, en développant les alliances, en amorçant la diversification des ressources, en initiant des actions de déstigmatisation et en positionnant l'Unafam au cœur des débats publics pour que nos proches puissent bénéficier du meilleur parcours de vie possible.

Je souhaite réaffirmer les grands axes stratégiques de l'Unafam de ces dernières années. J'ajouterais quatre priorités d'action :

1. **Bonnes pratiques en soin et accompagnement** : approfondir le travail commencé sur la mixité dans les établissements sociaux et médico-sociaux et continuer la remontée des bonnes pratiques en soins et sur les questions d'emploi.
2. **Service aux familles** : finaliser deux nouvelles formations pour les aidants, « Après Prospect », et « Familles ayant un proche Bipolaire », mettre en place la première session de

formation des bénévoles sur l'accueil des parents d'enfants et d'adolescents, publier les 2 ouvrages consacrés aux ressources des malades.

3. **Partenariats** : initier des partenariats avec les associations d'usagers et approfondir les relations avec le réseau sanitaire et médico-social.

4. **Recherche** : relancer l'activité recherche de l'Unafam, en commençant par constituer un comité scientifique.

Enfin, pour 2016, je souhaite mobiliser toutes les parties prenantes de l'Unafam (bénévoles, salariés, adhérents, partenaires...) pour co-construire le nouveau projet associatif de l'association. Ensemble, nous allons devoir trouver des réponses aux questions récurrentes qui se posent au sein de l'association afin de dégager les nouveaux axes prioritaires.

Comme dit le proverbe africain : « Seul, on va plus vite, Ensemble, on va plus loin ! »... Je formule le vœu que nous allions le plus loin possible ensemble !

Bien cordialement,
Béatrice Borrel
Présidente

UNE NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire a élu une nouvelle Présidente : **Béatrice Borrel**.

Titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en « Développement Territorial et Gestion de la Ressource Humaine », elle a créé et dirigé un centre de bilans de compétences pendant 20 ans, après avoir exercé diverses activités dans le domaine social et la formation.

Elle est mère de 4 enfants dont un fils, qui souffre de troubles psychiques sévères depuis 20 ans. **Bénévole depuis 2000 à l'Unafam, elle a exercé différentes fonctions de représentation des usagers à la délégation de Paris, puis récemment dans le Var.**

Une fois retraitée, elle a **fait partie de**

l'équipe nationale des formateurs de l'association pendant 5 ans.

Ses implications récentes sont tournées vers **l'emploi des personnes handicapées psychiques et vers le Soin** à travers, notamment, de l'Observatoire de bonnes pratiques de l'Unafam.

Administratrice depuis 2010, elle a été **Trésorière puis Vice-présidente de l'association ces 2 dernières années.**

Le nouveau conseil d'administration de l'Unafam est constitué de 24 membres et le bureau de 8 membres :

BUREAU

// Béatrice BORREL - Présidente

// Alain BONIFAY - Vice-président

// Michel GIRARD - Vice-président

// Roselyne TOUROUDE - Vice-présidente

// Danièle LOUBIER – Trésorière

// Marie Jeanne RICHARD* - Trésorière adjointe

// Marie-Françoise PILET* – Secrétaire

// Françoise FRELIN* – Secrétaire adjointe

ADMINISTRATEURS

Rémy BAERT, Sébastien BIL*, Marguerite BOURGEOIS, Philippe CHARRIER, Michèle DRIOUX, Martine FRAGET-BERLET*, Michel HAMON*, Eric MEDRINAL*, Jean Yves MENER, Xavier MERSCH*, Thérèse PRE-CHEUR, Chantal ROUSSY, Roger SONNET, Odile TIERS*, Serge VAN-NIERE*, Michel ZARKA.

(*Administrateurs élus lors de l'AGO du 25 juin 2015 pour un mandat de 3 ans)

RÉSULTAT DES VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'UNAFAM



Conformément à l'article 8 des statuts, les adhérents ont voté les **résolutions suivantes** :

1. Le rapport moral annuel et d'activité 2014 ;
2. Le rapport financier et les comptes de l'exercice 2014 et l'affectation du

résultat de 85 776€ au fonds associatif ;

3. Le budget 2015 ;
4. Le règlement intérieur de l'Unafam.
5. L'élection de 10 administrateurs pour un mandat de trois ans.

L'ensemble des résolutions a été approuvé par une grande majorité des adhérents. Les votants se sont exprimés au nombre de 3 551.

RECUEIL BONNES PRATIQUES «ACCÈS À L'EMPLOI» : APPEL À CONTRIBUTIONS

L'implantation de l'Unafam sur l'ensemble du territoire français lui confère un **rôle d'Observatoire des pratiques et organisations** dans différents domaines permettant de faire ressortir les besoins des proches malades, de leur famille et de leur entourage.

C'est dans ce cadre qu'il a été proposé à l'Unafam, en 2015, de **recenser des bonnes pratiques concernant l'accès « à l'activité professionnelle »**.

Certes, la majorité de nos proches n'a pas accès à une activité professionnelle, et certains ne seront jamais en

état d'y accéder. Mais si cela est souhaité et possible pour d'autres, **il est nécessaire de repérer les bonnes pratiques pour progresser dans ce domaine.**

Nous avons besoin de vous pour recenser ces bonnes pratiques. Vos réponses peuvent porter sur un ou plusieurs domaines, à partir d'expériences qui dépassent la seule expérience personnelle.

La description des bonnes pratiques qui seront retenues après approfondissement vous seront adressées pour validation, avant la diffusion à nos

financeurs. Vos apports nous sont précieux, nous vous remercions vivement.

Pour toutes questions, besoins de précisions vous pouvez joindre par mail (indiquer votre téléphone) :

Béatrice Borrel
beatrice.borrel@unafam.org

Michel Rigault
michelrigault@orange.fr

Dominique Thébault
thebault.dominique@wanadoo.fr

FOCUS

L'OBSERVATOIRE DE L'UNAFAM PUBLIE UN ÉTAT DES LIEUX DES CDSP

Les commissions départementales des hospitalisations psychiatriques (CDHP), devenues, avec la loi du 5 juillet 2011, les commissions départementales des soins psychiatriques (CDSP), ont pour mission d'**examiner la situation des personnes admises en soins psychiatriques sans consentement « au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes »** (article L3222-5 du Code de la santé publique). Composées de 2 psychiatres, d'1 magistrat, de 2 représentants d'associations agréées (personnes malades et familles de personnes atteintes de troubles psychiques) et d'1 médecin généraliste, elles constituent un rouage important de la démocratie sanitaire.

Alain Monnier, Référent national CDSP à l'Unafam, vient de livrer une enquête basée sur une analyse générale de ces structures entre 2012 et 2013.

Le bilan est contrasté : Les deux tiers des CDSP fonctionnent correctement, au prix d'un investissement important de leurs membres, mais le tiers restant connaît des difficultés, et dans quelques départements, les CDSP ne se réunissent jamais. L'Unafam, présente dans quasiment toutes les CDSP, constitue un acteur incontournable tandis qu'une

quinzaine d'associations, au premier rang desquelles la Fnapsy, se partagent la représentation des personnes malades. Les visites d'établissement constituent le cœur de l'activité des CDSP, qui ont effectué, sur une année, plus de 300 visites, avec, là encore, de fortes disparités selon les départements. On doit regretter que les rapports annuels d'activité des CDSP ne rendent pas suffisamment compte de la diversité des interventions qu'elles ont effectuées pour améliorer les conditions de la prise en charge dans les établissements.

Le Référent national établit les préconisations suivantes

1. Renforcer le soutien, de la part du ministère, à l'activité des CDSP
2. Valoriser les rapports d'activité des CDSP en publiant chaque année un rapport de synthèse
3. Inverser la tendance actuelle à la tenue des réunions au siège régional de l'ARS
4. Introduire dans les textes la possibilité de membres suppléants
5. Dédoubler les CDSP dans les gros départements
6. Elargir le spectre des « présidentiables »

PSYCYCLETTE : DES HÉROS AU SOMMET



L'édition 2015 de Psycyclette a rencontré un franc succès.

L'accueil de l'arrivée au Jardin du Luxembourg par Gérard Larcher, Président du

Sénat, a constitué un moment fort pour nos coureurs, parmi lesquels certains n'étaient jamais allés à Paris. Nous leur adressons un immense bravo et mille mercis.

Par ailleurs, les paroles des participants malades et non-malades, indifférenciés dans leurs maillots Psycyclette, se sont libérées, leurs sourires illuminés, le temps d'une aventure humaine et sportive intense. Nous saluons notamment ceux qui ont accepté de répondre aux médias présents (*France 3 Picardie, France 3 Midi-Pyrénées, Radio France, Vivre FM, Le Figaro, La Croix...*) car rien n'est aussi puissant que leurs témoignages pour faire changer les mentalités.

La vidéo réalisée par la Présidence du Sénat est disponible en cliquant sur [ce lien](#).

COLLOQUE UNAFAM : 10 ANS APRÈS LA LOI «HANDICAP». LE COMBAT CONTINUE



A l'occasion du colloque organisé par l'Unafam, chacun a pu mesurer l'importance qu'a revêtu la reconnaissance du handicap psychique grâce à la loi de 2005 et les progrès effectués par la suite. Pour autant, ce fut « *une première étape* », a déclaré l'économiste et sociologue Martine Bungener. « *Il faut la compléter.*

La bagarre doit être menée avec le savoir propre que vous partagez ».

Si bagarre il y a, de l'avis de tous les intervenants, elle se situe à tous les niveaux : en termes d'accompagnement, de soins, de prévention, de logement, d'emploi, de créations de structures, d'adaptation des dispositifs à la spécificité du handicap psychique, etc.

Patrick Gohet, adjoint au défenseur des Droits, faisait notamment remarquer qu'il serait souhaitable de revenir sur les moyens d'évaluation utilisés dans les MDPH vis-à-vis du handicap psychique, que la France est en retard par rapport à la Convention internationale des droits des personnes handicapées et que le handicap psychique est la deuxième

cause de discrimination dans les réclamations devant le Défenseur des droits.

Une des causes de ce retard pris par le handicap psychique – a-t-on constaté – est la méconnaissance des troubles psychiques par la plupart de nos concitoyens, que ce soient les élus, les institutions, les médias ou le grand public. Le projet territorial de santé mentale prévu par la loi à venir devrait pallier en partie cet état de fait en rassemblant les acteurs locaux qui prendront conscience de la problématique. Mais dans la société tout entière, si on assiste à « *une forme de bienveillance vis-à-vis du handicap en général, ce n'est pas vrai pour le handicap psychique* ».

Appuyant ses propos, Ségolène Neuville, a insisté sur cet aspect. « *C'est là-dessus que l'on doit travailler* ». Elle préconise que le rôle des personnes et des familles soit renforcé, que l'on développe la notion de médiateurs-pairs et l'accompagnement dans l'emploi, que l'on applique l'obligation légale quant à la formation des personnels recevant du public. Mais aussi que l'on mène campagne « *pour lutter contre les stéréotypes* ». En particulier : « *Je suis pour l'existence d'un pictogramme pour le handicap psychique de manière à ce que le handicap psychique commence à entrer dans l'imaginaire collectif* ». Enfin, elle a fait part d'un souhait cher à l'Unafam : « *Je suis favorable à ce que le handicap psychique soit Grande cause nationale ; et bien le handicap psychique et non la santé mentale* ». Une position que la Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes a promis de défendre auprès du ministre de la Santé et du Premier ministre. « *Je vais mener la bataille, mais il faut que vous m'aidiez* », a-t-elle conclu.

L'UNAFAM EN ITALIE

Franco Vatrini, bénévole à l'U.R.A.Sa.M. (Unione Regionale Associazioni per la Salute Mentale) de Lombardie, équivalent italien de l'Unafam au niveau régional, a souhaité **traduire notre recueil de témoignages *Troubles psychiques : la parole aux familles* à destination de ses membres proches de personnes souffrant de troubles psychiques.**

Antonella Scarpelli, bénévole d'origine italienne de la délégation Unafam du Val-de-Marne relu et corrigé cette traduction, nous l'en remercions vivement.

L'Italie compte de multiples associations oeuvrant dans le champ de la santé mentale dans chaque région, les associations italiennes pourront mettre un lien sur leur propre site pour accéder au nôtre, voire accéder directement à l'ouvrage. Cette **version italienne, *La parola ai familiari***, est accessible sur le site Internet de l'Unafam pour nos homologues italiens : <http://www.unafam.org/IMG/pdf/La-parola-ai-familiari-Unafam.pdf>.

AGENDA

CONCOURS D'ART POSTAL : DEUXIÈME !



Préparez vos crayons de couleurs, feutres et autres pinceaux : le **concours d'art postal 2015 de l'Unafam** sera lancé à partir du **10 juillet 2015**. Il aura pour thème : **la musique**.

Les participants pourront envoyer leurs oeuvres au siège de l'Unafam - 12 Villa Compont - 75017 Paris à partir du

10 juillet jusqu'au 15 septembre.

Le jury sera composé de membres de l'Unafam, du Musée de la Poste et de La Poste. La **remise des prix aura lieu le 10 octobre**, à l'occasion de la **Journée mondiale de la santé mentale**.

Les informations détaillées, le bulletin de participation ainsi que le règlement sont disponibles [sur le site Internet de l'Unafam](#).

UN TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE L'UNAFAM LE 16 AOÛT

Madame Florence Guyot, adhérente de la délégation parisienne de l'Unafam, organise la **sixième édition du Trophée du Vallon**, un **tournoi de golf organisé au profit de l'Unafam**. L'événement aura lieu au Golf Club de Beauvallon, dans le Golfe de Saint-Tropez, sous le parrainage de la ville de Grimaud (Var), le dimanche 16 août 2015.

La remise des prix sera suivie d'une soirée de gala au cours de laquelle aura lieu une **tombola au profit de l'Unafam** avec de nombreux lots. En outre, les **droits de jeu habituellement versés au Golf** seront, **une fois encore, reversés à l'Unafam**. Nous remercions vivement Madame

Guyot pour son initiative et son fidèle soutien : «*J'avoue que mon principal but est faire passer ce message : aux familles, qu'elles ne sont pas seules, que nous les comprenons et que nous pouvons les aider ; aux autres, que cette maladie n'est pas taboue et que nos enfants, nos frères, nos amis malades ne sont pas des pestiférés, ce sont des hommes qui doivent vivre avec leur handicap. Tous les ans, chaque personne qui vient me voir et parle et que l'on aide, est une victoire*».

Pour rappel, l'édition 2014 du Trophée du Vallon avait permis à l'Unafam de collecter 14 915 €.



ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE UNAFAM

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoir-faire efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Prospect Famille est ouvert à toute personne, adhérente ou non à l'Unafam, touchée par les troubles psychiques d'un proche. Composé de 10 modules, il dure 20 heures.

Informations et inscriptions auprès de vos délégations.



Prochains ateliers :

- Sainte-Montaine (18) : 30 août et 5 septembre
- Cahors (46) : 12, 13 septembre et 3 octobre
- Annecy (74) : 12, 19 et 26 septembre
- Lyon (69) : 19, 26 septembre et 3 octobre
- Nantes (44) : 25, 26 et 27 septembre

<< L'Atelier m'a permis de mieux connaître ce qui nous << travaille >> en vivant des situations auxquelles nous ne sommes pas préparés... De plus, j'ai pu acquérir de nouveaux savoirs qui vont m'aider. >>



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES

MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

12, villa Compont 75017 Paris

Tél. : 01 53 06 30 43

Fax : 01 42 63 44 00

Écoute-famille : 01 42 63 03 03

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE